

# **D.I.C.R.I.M.**

*Document d'Information Communal  
Sur les Risques Majeurs*

## *Commune de MONTEAU/SOUGERES*

*Arrondissement d'AUXERRE*



Mise à jour : Novembre 2017

## Le mot du Maire

La commune de MONTEAU est située à 3 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière Yonne dont la crue de référence remonte à 1910.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

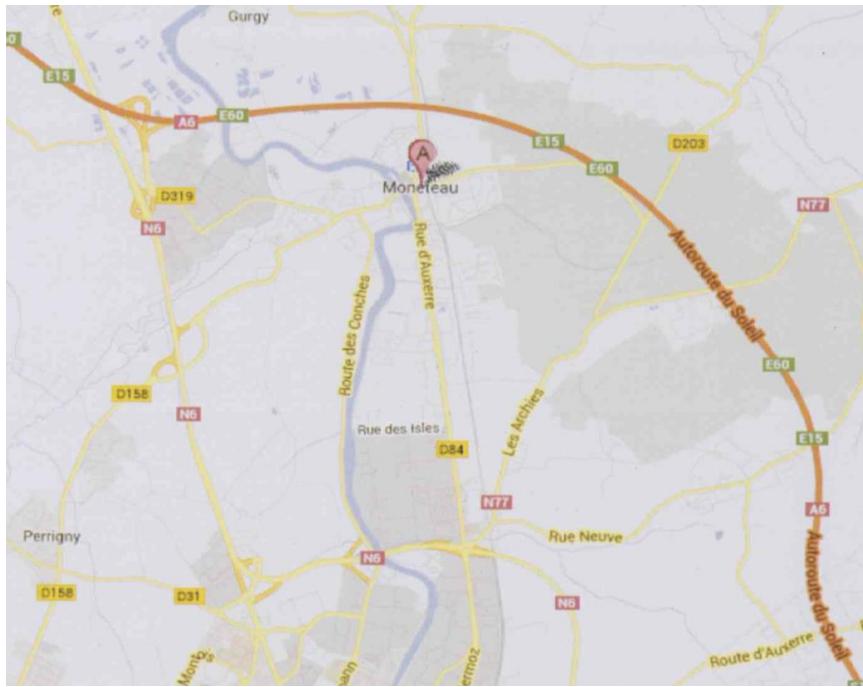
Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

Le Maire

R. BIDEAU

<b>COMMUNE de MONETEAU/SOUGERES (Yonne)</b> <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Mise à jour :</b> Mai 2017
<b>PRESENTATION DE LA COMMUNE et du PCS</b>	



## Présentation de la commune

Monéteau se situe dans le département de l'Yonne, rattachée au canton d'Auxerre-Nord et fait partie de la communauté de l'Auxerrois.

Monéteau située au centre du département, a une situation géographique fort appréciable. Desservie par l'autoroute A 6, par la gare SNCF et reliée à Auxerre par la route départementale 84, notre commune demeure très facile d'accès.

C'est aussi un cadre de vie très agréable puisque traversée par l'Yonne qui permet l'aménagement du chemin de halage très fréquenté : balades à vélos ou piétons.

Bourg, hameaux : Les Archies, Les Dumonts, Les Chesnez et Sommeville ; Sougères sur Sinotte (commune associée) avec le hameau de Pien.

Monéteau en quelques chiffres :

Nombre d'habitants : 4226 (recensement 1999)

Superficie : 1 819 ha dont 300 ha boisés

Altitude : 125 m en moyenne

Services municipaux : 67 agents

**Ce plan, établi, sous l'autorité du maire : M. Robert BIDEAU**

- Analyse les risques à l'échelon communal
  - Définit sous l'autorité du maire :
    - l'information
    - l'organisation des secours
    - la protection
    - le soutien de la population
  - Complète le dispositif ORSEC

Le PCS est consultable en mairie (⚠ à la partie confidentielle)

## **POUR QU'UN PLAN SOIT OPERATIONNEL, IL FAUT :**

**ARRETE MUNICIPAL**



DEPARTEMENT DE L'YONNE

MONÉTEAU - ARRIVÉ LE  
22 OCT. 2013

2013/172

PRÉFECTURE DE L'YONNE  
18 OCT. 2013  
ARRIVÉE

Arrêté 2013/171  
Plan communal de sauvegarde  
Annule et remplace l'arrêté 2007/113

Le Maire de Monéteau .

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi 2004-811 ;

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que les inondations (rupture de barrages), risques technologiques (accidents, intempéries, pollution...) incendie (bois du Thureau), grippe aviaire, transport de gaz, risque nucléaire ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE**

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Monéteau est établi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application et d'une révision tous les 5 ans au minimum.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises aux :

- Préfet de l'Yonne,
- Chef du service interministériel de défense et de sécurité civile,
- Directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Yonne,
- Commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne
- Directrice de l'agence territoriale routière
- Président du Conseil Général de l'Yonne,

Monéteau, le 10 octobre 2013

Le Maire,



**AFFICHE LE**

23 OCT. 2013

Mairie – 89470 MONÉTEAU

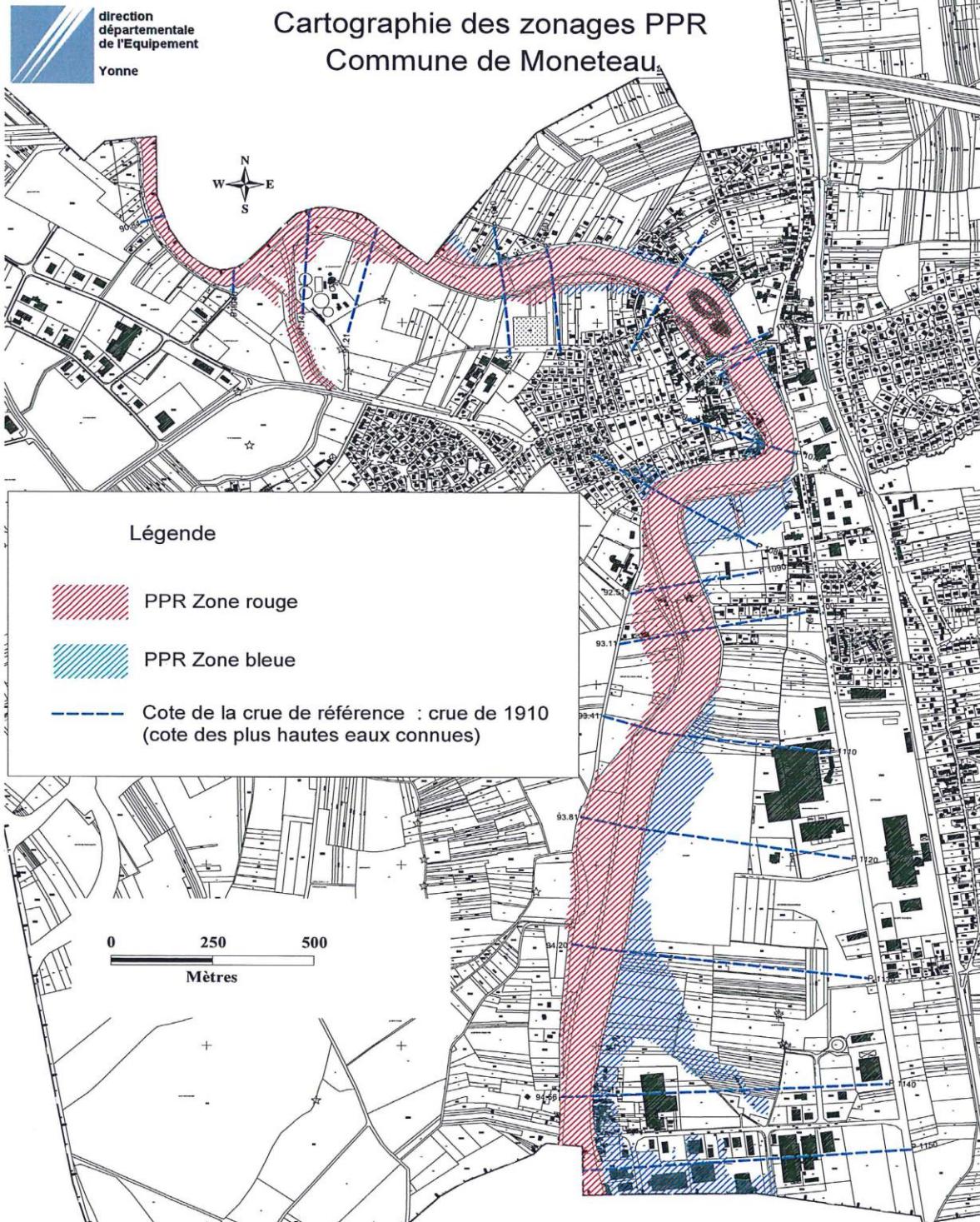
Téléphone : 03 86 40 63 93 – Fax : 03 86 40 56 64 – Email: mairie@moneteau.fr

**« L'analyse des risques », contenue dans ce plan, est reprise dans le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) porté à la connaissance des citoyens.**

# **ANALYSE DES RISQUES**



## Cartographie des zonages PPR Commune de Moneteau.



Ce document Pdf, visualisé en zoom 100% est à l'échelle 1/ 12 000 ème

Réalisation : DDE 89 / Atelier SIG Juin 2006

## **ACTION DU MAIRE**

---

- Permanence mairie
- Déviations routes: **Route des Conches, Rue de l'Yonne (zone ex LIDO), Aire des Peupliers, Zone des Conches, Plaines des Isles (6 entreprises)**
- Déclenchement PCS ou en partie

## **ALERTE**

---

### **- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message ci-dessous)**

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON D'UNE FORTE MONTEE DES EAUX, LE **RISQUE DE CRUE EST DE NIVEAU ROUGE -\*VIGILANCE ABSOLUE\***. PREPAREZ-VOUS A EVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS. RENDEZ-VOUS A ... (lieu d'hébergement) N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

### **- Autres moyens d'alerte :**

- journaux électroniques
- radio locale

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio

**COMMUNE de MONETEAU/SOUGERES (Yonne)**

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mise à jour :

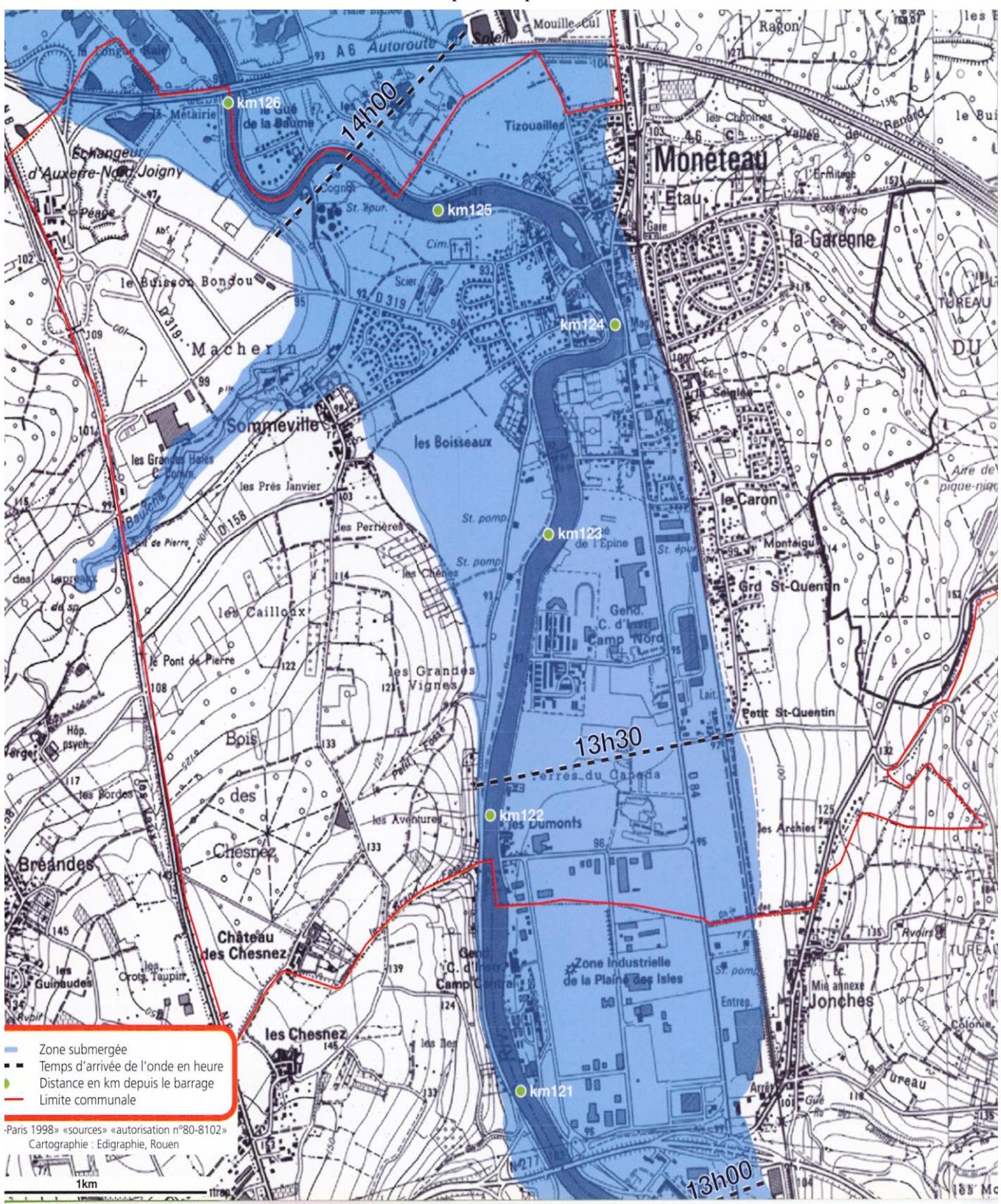
Juillet 2013

**RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE et CHAUMECON**

Fiche 2

**Référence : PPI du barrage de Pannecière (arrêté n° 2010-p-1521 du 15 juin 2010  
et/ou PPI du barrage de Chaumeçon (arrêté n° PREF-CAB-2005-0172 du 16 mai 2005)**

Les PPI de PANNECIERE et CHAUMECON prévoient en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ 14.heures pour PANNECIERE et 8 heures pour CHAUMECON, après la rupture.



## **ACTION DU MAIRE**

---

- Evacuation de la zone
- Déclenchement PCS
- Déviations routes : **RD 84 – Route des Conches**
- Pont coupé : **Pont Eiffel**
- **Quartiers :**

*Zone industriel de la Plaine des Isles, Les Dumorts, La Chapelle (ex CIGA), la Mouille, Gué de l'Epine, Rue d'Auxerre, Rue de l'Yonne, Saint Père, Les Boisseaux, Lotissement Pré du Château, Domaine des Prés Hauts, ZA Macherin, Rue de Gury, Les Guenelles, Thizouailles et rue de Seignelay.*

- Risque environnement : Etablissement TROTTIER/ESCRIBE  
ERP « Les Boisseaux »

## **ALERTE**

---

- Message pompiers / Préfecture / Radio/TV
- **Véhicule équipé d'un haut-parleur (message ci-dessous)**

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QUE LE BARRAGE DE ..... A ROMPU. L'ONDE DE SUBMERSION PROVOQUEE PAR LA RUPTURE DU BARRAGE VA BIENTOT ATTEINDRE NOTRE COMMUNE. PREPAREZ-VOUS A EVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS. RENDEZ-VOUS A ... (lieu d'hébergement)

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS

### **- Autres moyens d'alerte :**

- Journaux électroniques
- Radio locale

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner

<b>COMMUNE de MONTEAU/SOUGERES (Yonne)</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	Mai 2017
<b>RISQUE INONDATION PAR EFFET DE RUISELLEMENTS</b>	<b>Fiche 3</b>

## ACTION DU MAIRE

---

- Permanence mairie
- Déviations des routes ou cartiers concernés
- Déclenchement PCS ou en partie

## ALERTE

---

**- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message ci-dessous)**

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

NOUS VOUS INFORMONS QU'EN RAISON DES FORTES PRÉCIPITATIONS EN COURS, UN EFFET IMPORTANT DE RUISELLEMENT DES EAUX SE PRODUIT, LE **RISQUE DE CRUE ET DE SUBMERSION DE LA VOIRIE EST POSSIBLE**. PREPAREZ-VOUS A EVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS.

RENDEZ-VOUS A ... (lieu d'hébergement)

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

**- Autres moyens d'alerte :**

- journaux électroniques
- radio locale

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio

**COMMUNE de MONETEAU/SOUGERES (Yonne)**

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

**Mise à jour :**

**Mai 2017**

**RETRAIT – GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX**

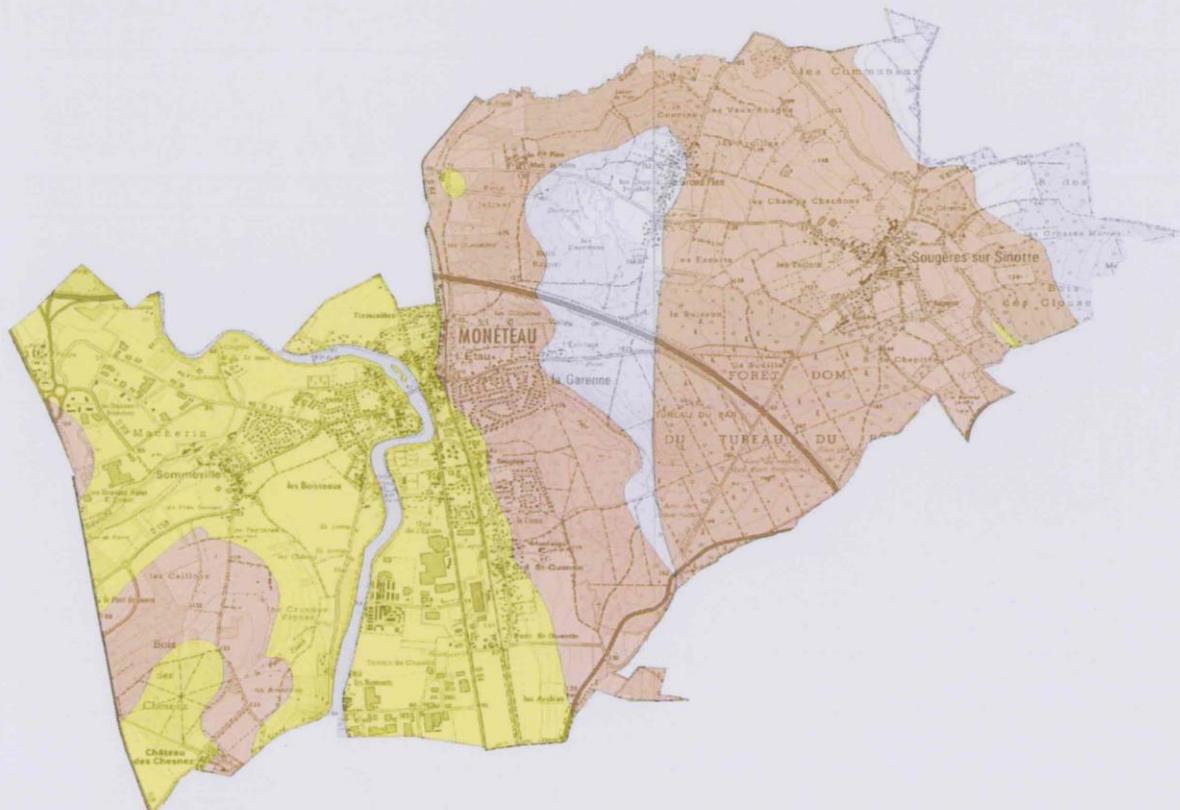
**Fiche 4**



*Commune de Monéteau*

*Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)  
de retrait-gonflement des sols argileux*

**Cartographie des Aléas**



Avertissement :  
Les aléas ont été augmentés d'une plage d'incertitude de cinquante mètres afin de tenir compte du décalage d'échelle entre l'étude du BRGM sur les aléas retrait-gonflement des sols argileux réalisée au 1/50 000 et l'élaboration du zonage du PPR à l'échelle parcellaire.

**Legendre :**  
Niveaux d'aléa  
■ Fort    ■ Moyen    ■ Faible

Approuvé le:

échelle: 1/25000

 Sciences pour une Terre durable  
**brgm**  
Sources des données:  
Carte utilisant le rapport BRGM sur Monéteau, mai 2007  
Office national de l'environnement - Copyright © OpenStreetMap 2012  
Réalisation DDT de l'Yonne Mai 2017

## **ACTION DU MAIRE**

---

- Permanence mairie
- Prise en compte et recensements des signalements fait par les habitants pour une éventuelle demande de reclassification en catastrophe naturelle

## **ALERTE**

---

### **Moyens d'information :**

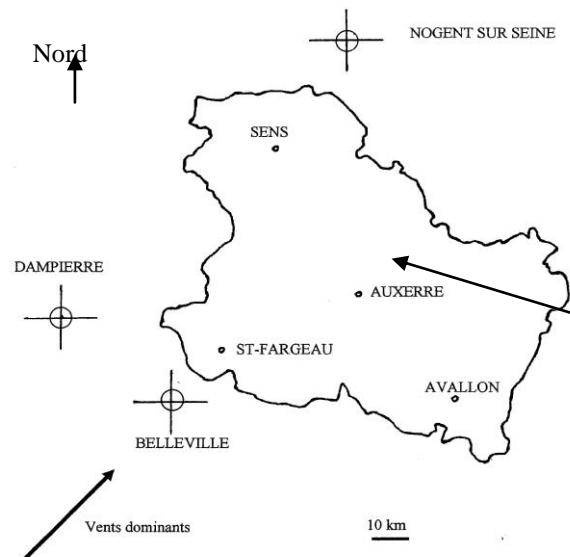
- Journaux électroniques
- Journal de la commune de Monéteau

## **CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Observer l'éventuelle apparence de fissure le long des murs extérieurs.
- En cas de présence de ces fissures, surveiller leurs évolutions
- S'il y a suspicion de cause à effet dû au sol argileux, faire un signalement au niveau de votre assurance.
- Dans un deuxième temps, faire un signalement en Mairie afin de créer un dossier en vu de faire une demande de classification en catastrophe naturelle si le nombre est important sur la commune.

<b>COMMUNE de MONTEAU/SOUGERES (Yonne)</b> <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Mise à jour :</b> Mai 2017
<b>RISQUE NUCLEAIRE</b>	<b>Fiche 5</b>



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

### MONTEAU

Figure 1

## ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP ([liste en annexe II](#)), écoles, Foyer Résidence « Les Boissoeaux », Petit Pien, ADAPT.
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

## ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- **Véhicule équipé d'un haut-parleur (message ci dessous)**

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE PASSAGE D UN NUAGE RADIOACTIF**, IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI DE NE PAS SE DEPLACER D ECOUTER LA RADIO.  
N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.  
MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

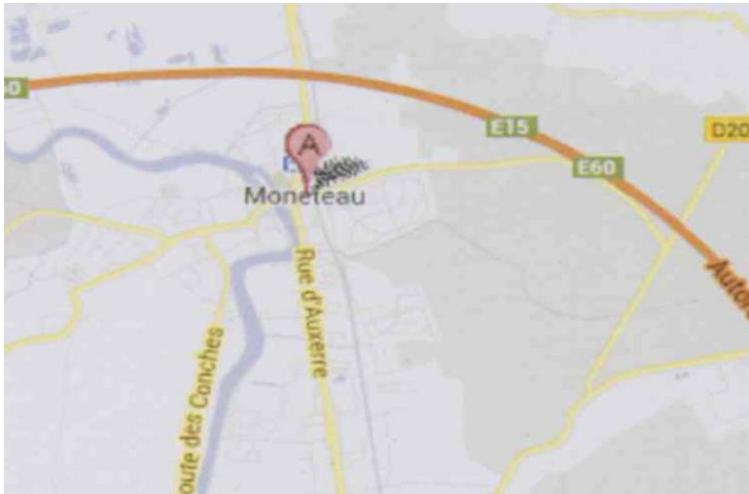
### **- Autres moyens d'alerte :**

- Journaux électroniques
- Radio locale

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (Plan Particulier de Mise en Sureté)

<b>COMMUNE de MONTEAU/SOUGERES (Yonne)</b> <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Mise à jour :</b> Mai 2017
<b>RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES</b>	<b>Fiche 6</b>



<u>Légende</u>	
	A 6
	RD 84
	RN 77
	Voie ferrée

## ACTION DU MAIRE

**Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :**

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS ou en partie
- Mise en place déviation / interdiction circulation en liaison avec la gendarmerie et l'ATR

## ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Journaux électroniques
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (messages ci-dessous)

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE POLLUTION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DES PUITS**, IL EST INTERDIT DE CONSOMMER ET D'UTILISER L'EAU DU ROBINET – RESEAU EAU POTABLE ET PUITS INDIVIDUELS.

### – POLLUTION ATMOSPHERIQUE :

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU' EN RAISON DU **RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE PAR DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES** IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ SOIT DE NE PAS SE DEPLACER D'ECOUTER LA RADIO

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

<b>COMMUNE de MONTEAU/SOUGERES (Yonne)</b> <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Mise à jour :</b> Mai 2017
<b>RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP</b>	<b>Fiche 7</b>

Référence : GRT GAZ conservé en Mairie

### **Exemple :**

Risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :

Pour une buse de diamètre 100mm – périmètre de sécurité = 65 m

Pour une buse de diamètre 200mm – périmètre de sécurité = 100 m

---

### **ACTION DU MAIRE**

---

#### **Selon la gravité :**

- Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)
  - Permanence mairie
  - Déclenchement du PCS ou en partie
  - Mise en place déviation / interdiction circulation pour isoler la zone avec la gendarmerie et l'ATR

---

### **ALERTE**

---

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Journaux électroniques
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message ci-dessous)

#### **-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----**

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON D'UNE RUPTURE SUR UNE CANALISATION DE GAZ, IL EST DEMANDE A CHACUN DE SE PREPARER A EVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS. INTERROMPEZ TOUS TRAVAUX. NE PROVOQUEZ AUCUNE ETINCELLE, FLAMME OU POINT CHAUD AUX ALENTOURS DE LA RUPTURE.

RENDEZ-VOUS au « Foyer Communal » ou « Gymnase »

- Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne de l'exploitant gaz de remise en route des installations privées

---

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

En cas de perçement accidentel d'une canalisation, il y a lieu de :

- Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
- Eloigner toute personne du lieu de la fuite
- Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens
- Téléphoner d'urgence à GRTgaz (0.800.246.102)
- Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu
- Attendre la venue des secours et des techniciens de GRTgaz

## Zone d'implantation d'ouvrages de transport de GAZ NATUREL

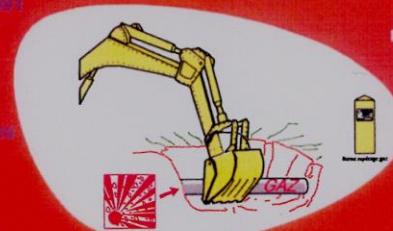
Arrêté du 16 novembre 1994 - Décret du 14 octobre 1997

GRTgaz Région Rhône-Méditerranée

[www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com)



AGENCE BOURGOGNE  
17, Chemin des Lentillères  
BP 673  
21017 DIJON CEDEX  
Tel: 03.80.72.96.00



ENTREPRENEURS ou PARTICULIERS  
qui envisagez de travailler dans le sous sol

### VOTRE SECURITE

nécessite une connaissance précise  
de l'implantation des conduites  
de gaz naturel HAUTE PRESSION

Pour la connaitre adressez-nous  
votre projet sur le formulaire réglementaire  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DRR)  
Lettre 90-0189

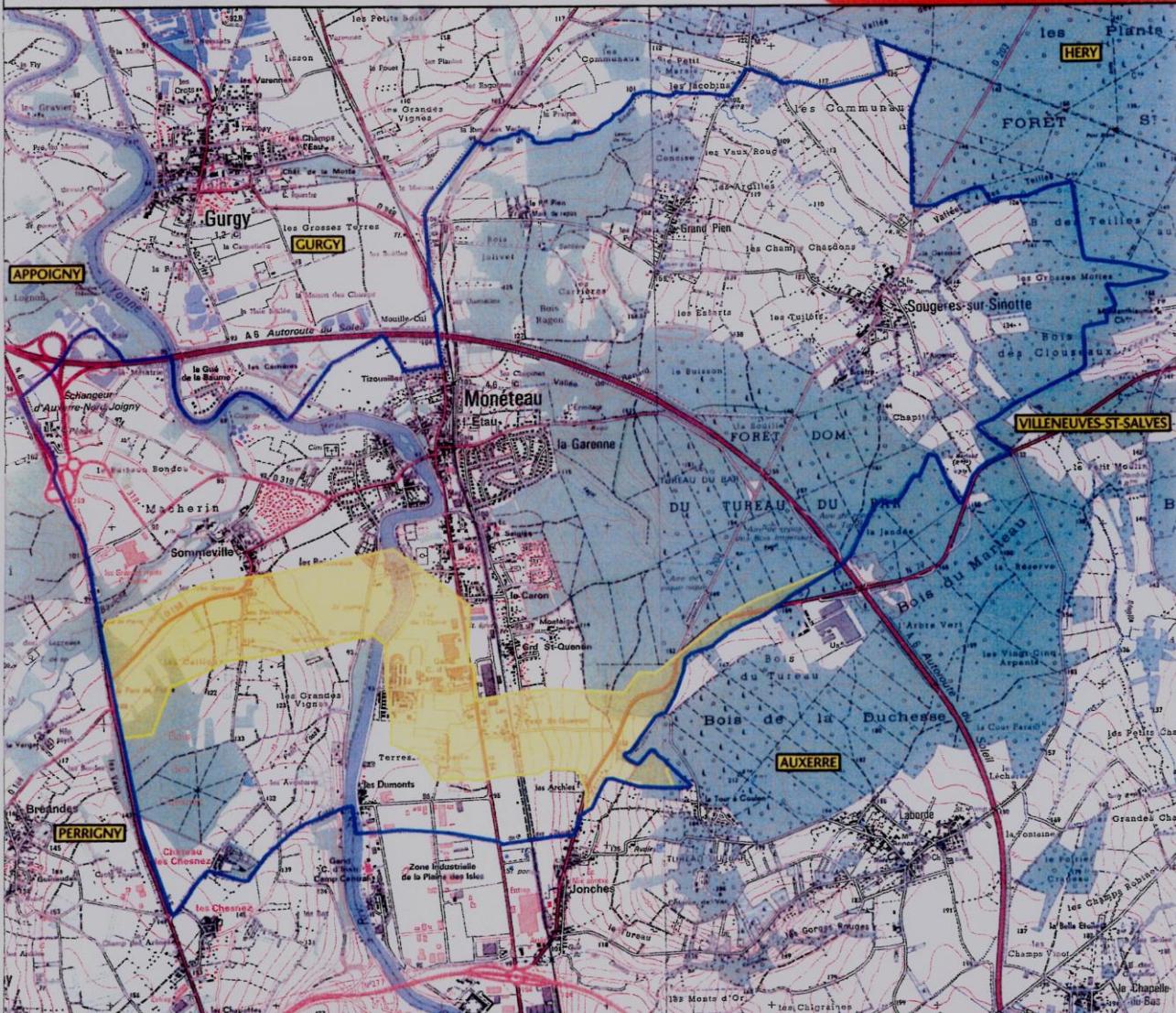
La REGION RHONE-MEDITERRANEE  
procédera gratuitement au balisage de la conduite

La position et la profondeur des ouvrages  
doivent être précisées par SONDAGES

Pour les travaux projetés sur une autre commune consultez  
la MAIRIE du lieu où ils sont enclavés ou  
internet : [www.dictplus.com](http://www.dictplus.com)

COMMUNE : MONETEAU

DEPARTEMENT : YONNE (89)



Cartes IGN 1/25000 : F069-036/F069-035

© IGN PARIS - LICENCE 2220 copie et reproduction interdite - Ech 1/25 000

Mise à jour : 03/04/06 FC

Zone de la COMMUNE où tout PROJET  
doit faire l'objet d'une "DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS"

Limite communale

En cas d'urgence,  
contactez 7j/7 et 24h/24  
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

© N° Vert 0 800 246 102

Toute intervention à proximité des ouvrages de transport  
de GAZ NATUREL doit donner lieu à une

"DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX"

internet : [www.dictplus.com](http://www.dictplus.com)

**GRTgaz**

...189263-moneteau-2E-ZNT.DGN 05/06/2006 08:59:55

<b>COMMUNE de MONTEAU/SOUGERES (Yonne)</b> <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Mise à jour :</b> Mai 2017
<b>RISQUE PANDEMIE GRIPPALE</b>	<b>Fiche 8</b>

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

### Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose daucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr))

<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'Homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
<b>Phase 5</b>	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

30 % de la population touchée

### **ACTION DU MAIRE**

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet :

**- Mr MOREL Christian 03.86.40.72.03 - 06.84.32.34.06**  
**- Mr DARLOT Lionel 03.86.40.76.31 - 06.61.41.26.78**

- Utilise la liste des personnes fragiles (Annexe III)

**Pour la grippe aviaire :**

*Fournit au personnel communal susceptible daller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2*

**Pour la grippe A :**

*Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus : des masques FFP2*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

### **Pour la grippe aviaire :**

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

### **Pour la grippe A :**

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

<p><b>COMMUNE de MONTEAU/SOUGERES (Yonne)</b></p> <p><b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b></p>	<p><b>Mise à jour :</b></p> <p>Mai 2017</p>
<p><b>RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE</b></p>	<p><b>Fiche 9</b></p>

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

## ACTION DU MAIRE

---

### Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

### En cas de canicule :

- Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles (Annexe III) :  
Résidence des Boisseaux, Maison de Suite et de Soins de Pien, L'ADAPT.
- Distribution d'eau
- **L'Eglise peut être ouverte**
- Mesure de restriction d'usage de l'eau sur décision préfectorale

### En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger + panneaux électroniques
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés si évacuation

## ALERTE

---

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

### **En cas de canicule :**

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

### **En cas de fortes précipitations :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

### **En cas d'orages :**

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

### **En cas de vents violents :**

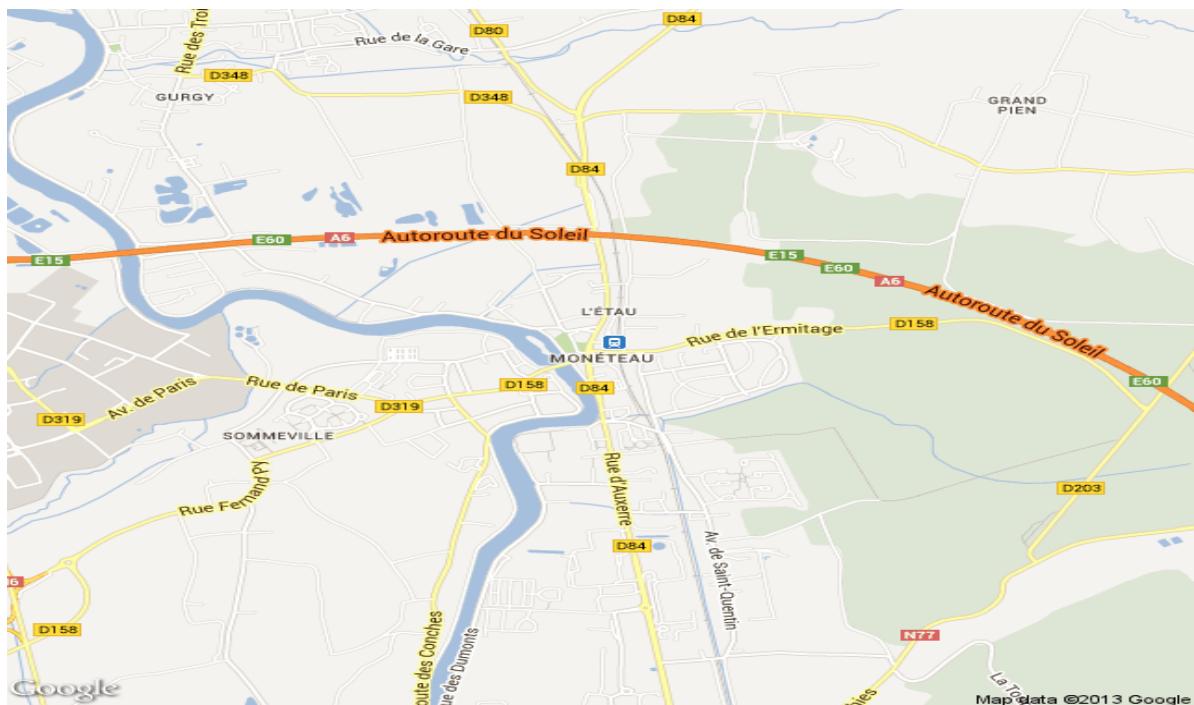
- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

### **En cas de neige ou de verglas :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

<b>COMMUNE de MONTEAU/SOUGERES (Yonne)</b> <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Mise à jour :</b> Mai 2017
<b>Incendie « Bois du Thureau »</b>	<b>Fiche 10</b>

*Quartiers touchés : la Garenne, le Caron (entre la D158, la D203 et la RN77)*



## **ACTION DU MAIRE**

---

Déclenchement ou en partie du Plan Communal de Sauvegarde en fonction de la gravité selon avis des Sapeurs Pompiers et de la Gendarmerie

## **ALERTE**

---

Des riverains concernés par véhicule équipé d'un haut-parleur  
Sapeurs-pompiers, gendarmerie

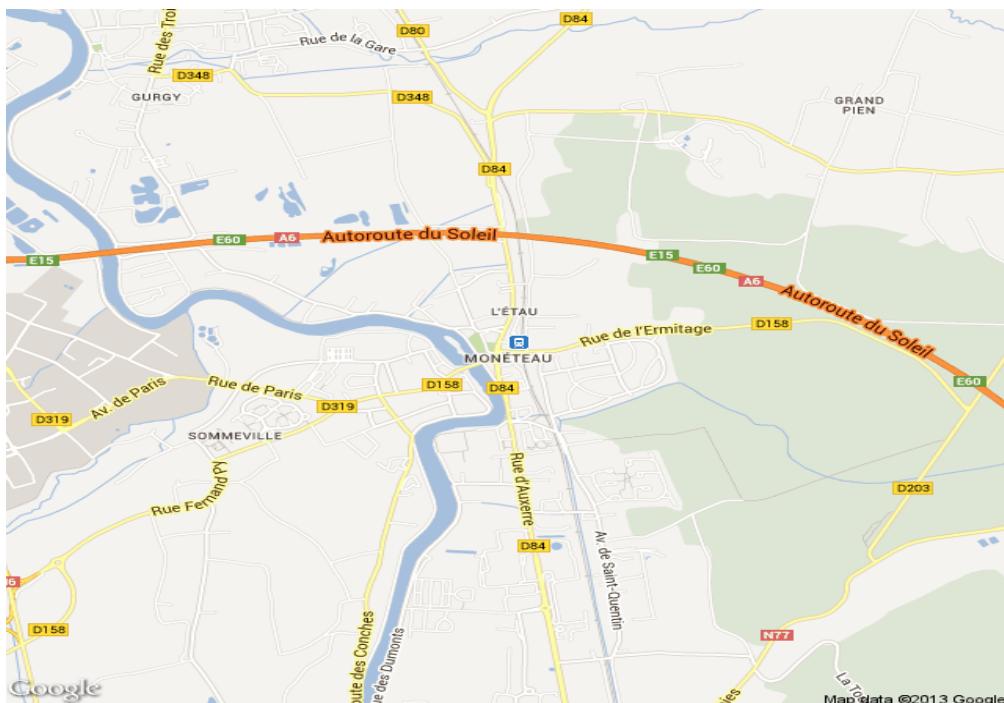
## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

*Vigilance par forte sécheresse*

<b>COMMUNE de MONTEAU/SOUGERES (Yonne)</b> <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Mise à jour :</b> Mai 2017
<b>Incendie « Bois du Thureau »</b>	<b>Fiche 10</b>

*Quartiers touchés : la Garenne, le Caron (entre la D158, la D203 et la RN77)*



## **ACTION DU MAIRE**

---

Déclenchement ou en partie du Plan Communal de Sauvegarde en fonction de la gravité selon avis des Sapeurs Pompiers et de la Gendarmerie

## **ALERTE**

---

Des riverains concernés par véhicule équipé d'un haut-parleur  
Sapeurs-pompiers, gendarmerie

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

*Vigilance par forte sécheresse*

